



Héritage d'un grand parent.

Par **Eric Capel**, le **06/12/2018** à **20:31**

Bonsoir

Peux t on refuser l'héritage d'un grand parent, sachant qu'il y a des dettes.

Je dois hériter de mes parents en février 2019.

Il y a-t-il un lien entre les deux ?

Merci

Cordialement

Par **youris**, le **06/12/2018** à **23:22**

bonjour,

les petits enfants ne sont pas héritiers de leurs grands parents sauf bien sur, si leurs parents sont décédés, ils héritent alors de leurs grands parents par représentation de leurs parents décédés.

un héritier peut toujours renoncer à une succession.

comment savez-vous que vous hériterez de vos parents en février 2019 ?

Salutations

Par **Eric Capel**, le **07/12/2018** à **00:32**

Bonsoir

Parce qu'ils sont décédés aussi.

Est ce le fait de refuser l'héritage des grands parents, annulé l'héritage des parents. C'est ça la question.. Merci

Par **youris**, le **07/12/2018** à **09:54**

vous avez hérité dès le jour du décès de vos parents.

si votre grand parent est décédé avant votre parent, enfant de ce grand parent, c'est ce parent qui hérite.

si votre grand parent est décédé après ce parent, vous héritez par représentation de ce parent décédé, dans cette situation vous pouvez renoncer à la succession de ce grand parent. les successions doivent être traitées dans l'ordre de leurs survenances.

Par **Eric Capel**, le **07/12/2018** à **10:03**

Bonjour

Oui, c'est cela..

Merci